



CAP AAGA - Référentiel du CAP Agent Accompagnant au Grand Âge

publié le 14/03/2023

Descriptif :

Référentiel du CAP AAGA, mis en place dès la rentrée 2023, pour une première session en 2025 en remplacement du CAP ATMFC.

Le nouveau référentiel, CAP AAGA, mis en place dès la rentrée 2023 remplace le CAP ATMFC. Une première session d'examen aura lieu en 2025.

Arrêté du 6 février 2023 portant création de la spécialité « agent accompagnant au grand âge » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047304907>

 [CAP AAGA- agent accompagnant au grand âge](#) (PDF de 307.7 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.